

Références du dossier :

Assurance Habitation
N° Contrat : BF 5170430
N° Dossier : 201.262.450.570 T

Pour tout renseignement sur ce dossier :

Service Indemnisation Habitation
03 88 14 00 22

Envoyez vos documents par courrier :

Service Indemnisation Habitation
63 chemin Antoine Pardon
69814 TASSIN CEDEX

Envoyez vos documents par courriel :

indemnisationhabitation@acm.fr

10096
18309



MME MARIE-FRANCOISE TANTOT
LA PEYREGUE 45 BIS
45 B CHEMIN VALENTIN
06600 ANTIBES

Le 29 mai 2026

**Plus simple, plus rapide, plus économique : utilisez ces QR codes**

Suivez l'avancement de votre dossier et transmettez vos documents via votre espace "Assurances" en ligne.

Ou transmettez vos documents par courriel avec en objet le numéro de votre dossier. Votre courriel doit faire **15 Mo** maximum.



Objet : Notre décision concernant votre sinistre

Madame,

Vous nous avez déclaré des dommages sur q dans le logement que vous assurez en tant que copropriétaire occupant et souhaitez notre intervention.

Dans un premier temps, nous ne pouvons répondre favorablement à votre demande.

En effet, il appartient à l'assureur de la copropriété d'intervenir dans la prise en charge des dommages aux parties immobilières privatives d'un immeuble.

Nous en avisons votre syndic en vous mettant en copie.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Recevez, Madame, nos sincères salutations.

ACM IARD SA
Ismaël BENALI